

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 7 novembre 2019

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3867-2013 – phase 3B - Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro, Phase 3, sujet B – ROÉÉ – Commentaires sur les nouveaux éléments de preuve déposés par Énergir

N/D : 1001-099-B

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre procédurale de la Régie datée du 18 octobre dernier ([A-0215](#)).

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) a examiné les réponses en date du 31 octobre d'Énergir à la DDR no. 15 de la Régie ([B-0467](#)) ainsi que les documents déposés le même jour¹.

À la lumière de cet exercice et suite à des discussions avec l'expert Paul Chernick et Option consommateur (OC), le ROÉÉ dépose ses commentaires sur les nouveaux éléments de preuve d'Énergir dans le dossier mentionné en rubrique. Par ailleurs, nous notons que les principes réglementaires à retenir en ce qui concerne les investissements inférieurs au seuil et leur application convenable afin d'éviter la segmentation injustifiée de projets et l'inter financement entre des projets rentables et non rentables soulèvent des enjeux complexes. Il s'agit de questions que le ROÉÉ considère comme devant retenir l'attention de la Régie avec l'aide des parties et de leurs experts.

¹ Voir [B-0463](#), [B-0464](#) et [B-0468](#)

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par: Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

cc: (courriel seulement)

p.j. Commentaires du ROÉÉ sur les nouveaux éléments de preuve déposés par Énergir

Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir

Dossiers réglementaires, Énergir

Paul L. Chernick, Resource Insight, Inc.

Bertrand Schepper, analyste

Laurence Leduc-Primeau, coordinatrice ROÉÉ